

-----  
**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**  
-----

**PRIMATURE**  
-----

**Ministère de l'Élevage  
Et des Ressources  
Animales**

**Secrétariat Général**

**Ministère de l'Environnement de l'Eau  
et des Ressources Halieutiques**

**Secrétariat Général**

**Ministère de l'Agriculture**

**Secrétariat Général**

*COMITÉ PÉDAGOGIQUE INTER-ÉCOLES (COPIEC)*

*COMMUNICATION*

***LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET  
L'INSECURITÉ ALIMENTAIRE***

***"S.O.S POUR LA CONSTRUCTION ET L'IMPLANTATION CONCERTÉES D'UNE STRATEGIE  
NATIONALE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE : SNFAR/TCHAD"***

***DOUMGO SANA Sevéia,***  
Ingénieur Zootechnicien-Vétérinaire,  
Spécialisé en Ingénierie des Dispositifs de Formation-conseil en Milieu Rural

*N'DJAMÉNA, avril 2009*

## Résumé

**Comme pour d'autres professions, tous les agriculteurs devraient bénéficier d'une formation de base, d'autant plus nécessaire aujourd'hui que la crise alimentaire les pousse à de rapides changements structurels<sup>1</sup>. En effet, dans un contexte marqué par la mondialisation de l'économie, les changements climatiques rapides, une démographie urbaine et rurale galopante<sup>2</sup> et l'insécurité alimentaire à l'échelle de la planète, la formation professionnelle agricole et rurale constitue une nécessité si l'on ne veut pas voir croître le nombre des exclus et leur marginalisation dans une économie mondiale en transformation rapide. Si un effort rigoureux n'est pas accompli pour conjurer ce risque, certains, voire certaines sous régions, seront en passe de constituer des proches de misère, de désespoir ou de violence que de toute évidence la seule assistance humanitaire ne saurait résorber<sup>3</sup>**

Au Tchad, le développement des dispositifs publics et privés de formation, paraît fortement orienté vers un public captif de bacheliers dont le nombre est sans cesse croissant. Il est alors constaté que la production de diplômés dans la partie haute du système éducatif est excédentaire par rapport aux demandes de l'économie (3000 diplômés de l'enseignement supérieur contre 400 nouveaux emplois de cadres, en 2004). Dans le même temps, il est estimé que 62% des individus entrent dans la vie active sans avoir un enseignement primaire complet, alors que ceci constitue le socle minimum pour permettre des gains de productivité du travail dans le secteur informel de l'économie<sup>4</sup>. Dans ce même temps, le secteur rural tchadien, qui dispose pourtant d'énormes potentialités, remplit difficilement ses fonctions traditionnelles à savoir (i) **Accroître les revenus des producteurs agricoles ou des acteurs des activités dérivées du secteur ; (ii) Accroître la satisfaction du marché y compris le marché domestique, pour ce qui concerne les produits bruts ou dérivés du secteur ; (iii) Accroître les ressources nationales en devises issues du secteur ; (iv) Maintenir ou accroître les emplois dans le secteur ; (v) Protéger les ressources naturelles .**

La formation professionnelle agricole a aujourd'hui pour objectif prioritaire de développer des exploitations agricoles viables et durables en considérant la vie rurale dans son ensemble. Aussi, la mise en œuvre des Dispositifs de Formation Professionnelle et Technique Agricole et Rurale, la conduite d'une action de formation, concernent-elles par définition le domaine éducatif. Mais elles s'inscrivent dans une logique d'action qui nécessite de s'intéresser à d'autres domaines : **Politique économique et social de développement rural, juridique et réglementaire, économique, social et technique.** Cela implique la participation de nombreux acteurs, car La dynamique éducative ne constituera un **facteur décisif de progrès** qu'à travers la **définition, de manière concertée, d'une politique et de stratégies d'éducation et de formation pertinentes et cohérentes de développement du capital humain.** Et la **cohérence et la force** d'un système de la formation professionnelle et technique **sont assurées lorsque tous les programmes répondent aux mêmes grandes finalités et qu'ils partagent les mêmes standards de qualité. (...)**<sup>5</sup>.

Cependant, les différentes catégories d'acteurs concernés par les questions de FAR au Tchad, ne peuvent valablement participer à la construction concertée d'une SNFAR que s'ils ont les moyens de renforcer simultanément leurs capacités stratégiques (de Proposition et de négociation) et leurs capacités d'actions. L'expérience du Réseau FAR est édifiante : la création au Tchad d'un Réseau National, Espace d'échange et de partage d'expériences, de mutualisation des compétences et des ressources diverses, participe de la nécessité de renforcer les capacités des acteurs concernés dans la perspective de promouvoir un système éducatif à la fois diversifié et intégré **(1) En capitalisant les importants acquis dans le domaine de la FAR au Tchad, jusqu'ici très peu partagés ; (2) En mutualisant les ressources éducatives actuelles et potentielles, et (3) En valorisant la participation du Tchad au Réseau international FAR.**

Par ailleurs, dans un contexte où les ressources deviennent rares et qu'il faut répartir ces ressources rares entre plusieurs priorités, **la volonté politique pour une institutionnalisation de la formation est indispensable** pour avoir la légitimité de conduire la réflexion. Il s'agira de mettre effectivement en place, **une équipe sécurisée dans la durée, par une ou plusieurs sources de financements, en lien étroit avec les organisations professionnelles rurales,** afin de redynamiser le processus de construction concertée d'une SNFAR, assortie de la définition des conditions optimales de son implantation.

**C'est sur la base de la SNFAR, expression d'une volonté politique, que pourront être sollicités des appuis conjoints et coordonnés des coopérations bi et multilatérales. D'où la nécessité de redynamiser le processus de réflexion, sur la formation agricole et rurale au Tchad, initié dans le cadre du COPIEC**

<sup>1</sup> Spore N° 136 /Août 2008 : Formation agricole, Urgence pour demain, page 11

<sup>2</sup> La population totale du Tchad passera de 10, 1543 Millions d'habitants en 2008, à 30, 082,4 Millions en 2050. Le pourcentage des populations urbaines et le ratio Ruraux /Urbains passeront respectivement de 26,8% à 53,7 % et de 2,7/1 à 0,9/1. Les jeunes de moins de 20 ans représentent, plus de 50 %

<sup>3</sup> Alain MARAGNANI, Les enjeux de la Formation professionnelle et Technique dans le secteur agricole et le milieu rural, cas de l'Afrique de l'Ouest, janvier 2008, l'exigence des réorientations générales, page 20

<sup>4</sup> Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) : SNRP2, Document de travail (Draft1), N'Djaména-Août 2007, page 80-81

<sup>5</sup> Maurice Côté, CTP Projet Éducation BAD/TCHAD : Formation professionnelle et technique, le processus de développement de programmes de formation selon l'approche par compétences, juin 2002

## INTRODUCTION

Cette communication s'inscrit dans la perspective de la redynamisation du processus des réflexions sur la Formation Professionnelle et Technique Agricole au Tchad. Elle vise à partager les acquis et les limites ainsi que les perspectives du Comité Pédagogique Inter-Ecoles (COPIEC) avec les principaux groupes d'acteurs, concernés par les questions de Formation professionnelle et technique Agricole dont les réactions sont vivement attendues.

Créé par arrêté interministériel n°021/MA/ME/MEE/2001 du 07 mars 2001, le COPIEC a bénéficié de l'appui du projet de Renforcement des Capacités Rurales (RENCAR)<sup>6</sup>, achevé en décembre 2005. **Dans sa conception, le COPIEC est identifié à la fois comme (1) un espace d'échanges et de promotion de partenariats entre acteurs de formation agricole ; (2) un instrument d'aide à la décision en matière de création ou de rénovation des Dispositifs de Formation Professionnelle et Technique Agricole.**

L'appui du RENCAR au COPIEC visait, d'une part, **le renforcement des concertations et des synergies entre les établissements de formation professionnelle et technique agricole (notamment l'ETA et l'ENATE) ainsi que l'élargissement de leurs missions**, et d'autre part, **le renforcement des relations de ces établissements avec la profession**. L'un des acquis du COPIEC est la réalisation d'un diagnostic concerté des Dispositifs de Formation Professionnelle et Technique Agricole à l'issue de l'atelier des 21, 22, 23 juin 2005, assorti de l'adoption d'importantes recommandations dont **l'engagement du Tchad dans la démarche Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR)**.

Le lancement du processus de valorisation de cette dernière recommandation est marqué par la proposition d'un dispositif qui comprend. **(1) Un comité de pilotage national, autorité transversale reconnue par tous et regroupant les principaux décideurs du monde rural. L'actuel comité de Pilotage du Mécanisme de Suivi du Secteur Rural pourrait assurer ce rôle; (2) Un comité technique national sur la base du COPIEC élargi et redéfini : le Comité Interministériel de Formation Agricole et Rurale : CIFAR/TCHAD**. Un projet d'arrêté a alors été élaboré et mis en circulation pour recueillir les amendements et observations. Ces derniers portent sur : **(1) Le positionnement institutionnel et (2) La clarification des mécanismes de financement du CIFAR/TCHAD. Depuis lors, plus rien n'a bougé**. Toutefois, le COPIEC, membre fondateur du Réseau International de Formation Agricole et Rurale ou Réseau FAR<sup>7</sup>, a participé à toutes les manifestations de la vie de ce Réseau, en qualité de membre du comité de pilotage.

Aujourd'hui au Tchad, s'il est indéniable que d'importants acquis, en matière de Formation Professionnelle Technique agricole, existent, il est également indéniable que **ces acquis demeurent peu voire pas partagés, faute d'espace de concertation viable**. Par ailleurs, les Dispositifs de Formation existants sont centrés sur un public captif de bacheliers, dont le nombre est sans cesse croissant et sont tournés vers la production des employés du secteur public. Dans ce même temps l'ECOSIT 2<sup>8</sup> constate que **le Tchad est en situation de déficit alimentaire deux années sur trois : 2/3 des ménages ruraux sont concernés par l'insécurité alimentaire structurelle et 11% d'entre eux en insécurité sévère. Cette insécurité alimentaire est liée au faible volume de production occasionné par les aléas climatiques, la baisse de la fertilité de sols, les faibles capacités techniques et de gestion des producteurs, le manque d'actifs productifs, les difficultés saisonnières (régionales) de transport**.

De surcroît, le profil démographique tchadien **est marqué par des populations de plus en plus nombreuses à nourrir et des jeunes également de plus en plus nombreux à former et à insérer**, dans un contexte de mondialisation de l'économie et des changements climatiques rapides. **La nécessité de refonder la formation professionnelle et technique agricole au Tchad devient donc une urgence**. Dans cette perspective,

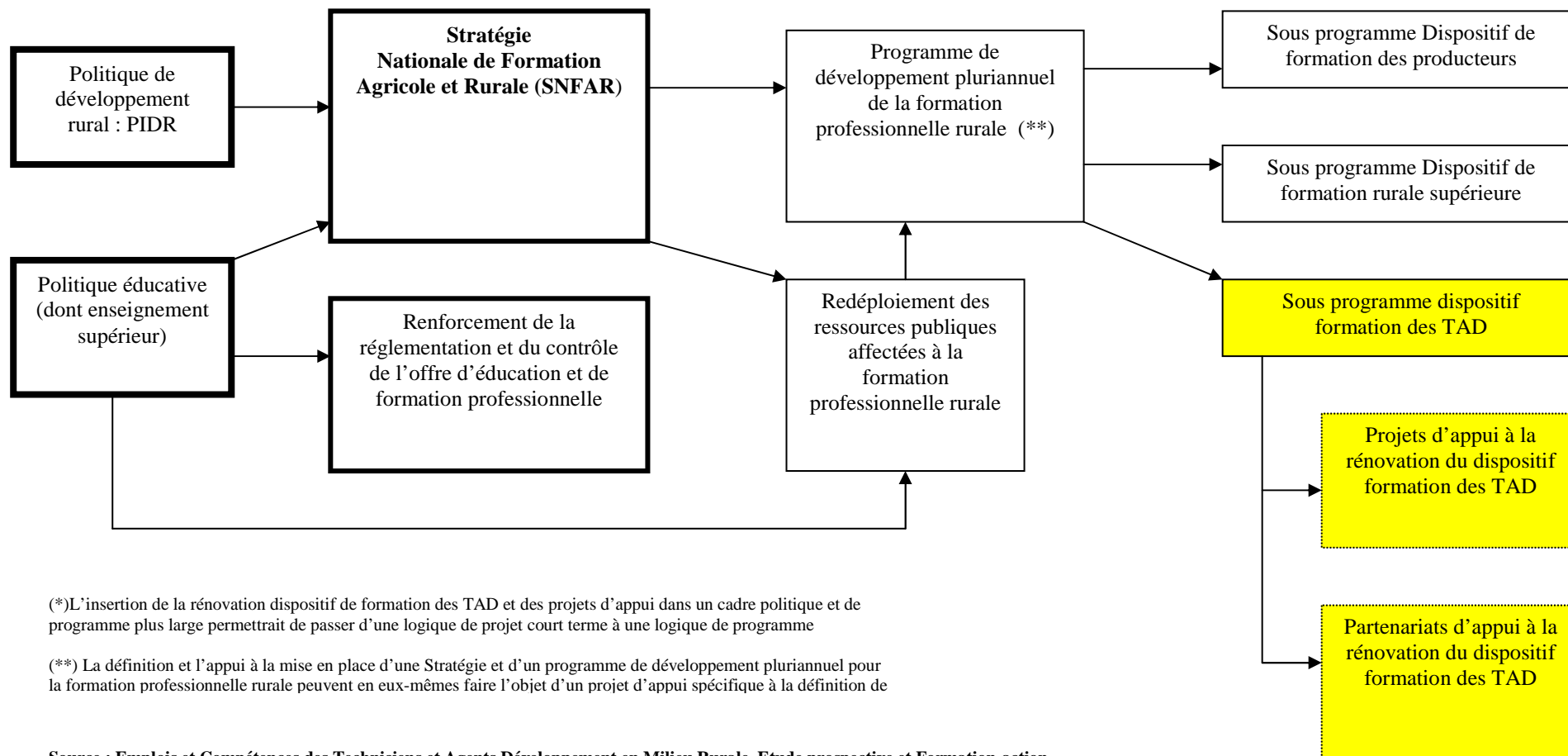
**Quelles instances imaginées pour que l'ensemble des acteurs de la Formation Professionnelle et Technique, Agricole et Rurale deviennent des partenaires dans la création ou la rénovation des dispositifs de formation qui s'adressent à un grand nombre des producteurs et productrices ?**

<sup>6</sup> Projet RENCAR, financement coopération française, achevé en décembre 2005.

<sup>7</sup> Atelier pour l'Afrique Subsaharienne "Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition de politique nationale" du 30 mai au 3 juin 2005 OUAGADOUGOU, au Burkina Fasso

<sup>8</sup> ECOSIT 2 : Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel Tchad, phase II, 2003-2004, citée dans la DSCR page 10

**Figure 1 : Articulation de la SNFAR/TCHAD avec les politiques, programmes et projets susceptibles de s’y rattacher**



(\*)L'insertion de la rénovation dispositif de formation des TAD et des projets d'appui dans un cadre politique et de programme plus large permettrait de passer d'une logique de projet court terme à une logique de programme

(\*\*) La définition et l'appui à la mise en place d'une Stratégie et d'un programme de développement pluriannuel pour la formation professionnelle rurale peuvent en eux-mêmes faire l'objet d'un projet d'appui spécifique à la définition de

Source : Emplois et Compétences des Techniciens et Agents Développement en Milieu Rural, Etude prospective et Formation-action, Mission COPIEC-CCADIFA du 31.10 au 11.11.2004 au Tchad, Rapport final, page 22/48 , adapté

## 1.- UN CONTEXTE QUI REND NECESSAIRE LA REFONDATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU TCHAD

### 1.1.- Un secteur rural réaffirmé comme moteur de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté

L'importance du secteur rural dans la vie socioéconomique du Tchad est reconnue : au début des années 2000, avant le commencement de l'exploitation pétrolière, le secteur rural produisait environ 36% du PIB total et la quasi totalité des exportations du pays. En 2008, plus de 73,2 % de la population tchadienne vit en milieu rural et tire l'essentiel de ses revenus des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le secteur rural produit encore l'essentiel des denrées alimentaires consommées.

Certes l'exploitation pétrolière domine aujourd'hui l'évolution économique et financière du pays, mais son avenir à long terme reste incertain. On peut donc espérer que malgré les aléas du climat et des marchés internationaux, l'agriculture, l'élevage, l'environnement, le monde rural et l'exploitation systématique de toutes les potentialités présentes et virtuelles du secteur rural resteront l'un des éléments essentiels d'un développement économique et social équilibré, au service de la réduction de la pauvreté (SNRP 2<sup>9</sup>)

#### **Encadré 1.** Les potentialités du secteur rural

Le pays recèle de potentialités considérables dans le secteur rural :

- 39 millions d'hectares cultivables (soit 30% du territoire), dont 19 millions d'hectares de terres arables, se répartissant entre 13,3 millions d'hectares défrichés propres à l'agriculture, et 5,6 millions d'hectares potentiellement irrigables, dont 335.000 ha facilement irrigables ;
- 84 millions d'hectares de pâturages naturels ;
- 23,3 millions d'hectares de formations forestières naturelles ;
- 22,4 millions d'hectares d'aires protégées.
- 7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques en année de pluviométrie normale correspondant à plus de 150 espèces de poisson ;
- Le total des ressources en eau renouvelables du pays se chiffrerait autour de 45 km<sup>3</sup>/an et le volume prélevé chaque année sur ces diverses ressources ne s'élève qu'à 1,27 km<sup>3</sup>, dont les 2/3 prélevés dans les eaux de surface, et 1/3 dans les eaux souterraines (en grande partie dans un aquifère non renouvelable) ;
- L'estimation du cheptel s'établirait sensiblement comme suit: 10 millions de bovins, 8 millions de petits ruminants, 1,2 million de camelins, 400.000 asins, 360.000 équins, 70.000 porcs auxquels il faut ajouter plus de 24 millions de volaille.

Source : SNRP 2, page 57

### 1.2.- Malgré ces potentialités, le secteur rural remplit aujourd'hui difficilement ses fonctions traditionnelles à savoir

« (i) Accroître les revenus des producteurs agricoles et des acteurs des activités dérivées du secteur ; (ii) Accroître la satisfaction du marché y compris le marché domestique, pour ce qui concerne les produits bruts ou dérivés du secteur ; (iii) Accroître les ressources nationales en devises issues du secteur ; (iv) Maintenir ou accroître les emplois dans le secteur ; (v) Protéger les ressources naturelles ».

En effet, la pauvreté est un phénomène rural et 87% des pauvres y vivent (ECOSIT 2). Malgré ses potentialités considérables, le Tchad est en situation de déficit alimentaire deux années sur trois : 2/3 des ménages ruraux sont concernés par l'insécurité alimentaire structurelle et 11% d'entre eux vivent une insécurité sévère. Cet état d'insécurité alimentaire est dû au faible volume de production occasionné par les aléas climatiques, la baisse de la fertilité de sols, les faibles capacités techniques, le manque d'actifs productifs, les difficultés saisonnières (régionales) de transport.

Le degré de pauvreté prononcée des populations impose de pratiquer une agriculture et un élevage extensifs et épuisants pour les sols et de prélever intensivement le bois pour la satisfaction des besoins énergétiques puis que plus de 98 % des ménages tchadiens utilisent la matière ligneuse comme source d'énergie. On constate la dégradation galopante et continue des ressources naturelles due à l'effet conjugué des facteurs climatiques et anthropiques. Les mesures draconiennes (interdiction formelle de la coupe du bois vert et de la carbonisation), prises par les hautes autorités de la République pour la protection de l'environnement, traduisent

<sup>9</sup> Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) : SNRP2, Document de travail (Draft1), N'Djaména-Août 2007, page 57

bien l'ampleur du phénomène. Il est également constaté des déficits sociaux dus à l'insuffisance d'infrastructures sociales en milieu rural<sup>10</sup> (santé, éducation, hydraulique villageoise, etc.).

### **1.3.- De surcroît, le profil démographique est marqué par des populations de plus en plus nombreuses à nourrir, des jeunes de plus en plus nombreux à former et insérer**

Sur la base des données démographiques, à partir des projections de la population du Tchad de 2000 à 2050<sup>11</sup>, en retenant l'hypothèse moyenne, la population totale du Tchad passera de 10, 1543 Millions d'habitants en 2008, à 30, 082,4 Millions en 2050, presque 3 fois la population en 2008. Le pourcentage des populations urbaines et le ratio Ruraux /Urbains passeront respectivement de 26,8% à 53,7 % et de 2,7/1 à 0,9/1. Les jeunes de moins de 20 ans représentent, plus de 50 % et constituent désormais la catégorie sociale majoritaire. Ces données interrogent, d'une manière générale à la fois, sur la sécurité alimentaire, le nombre des jeunes à former et à insérer, la qualité des services publics et la qualité de vie des populations urbaines et rurales, qui continueront à croître,

### **1.4.- Pendant que les dispositifs de formation des agents et cadres, publics et privés, demeurent marqués par les choix du passé, c'est-à-dire tournés vers la production d'employés du secteur public.**

« Les systèmes de formation mis en place au lendemain de l'indépendance ont privilégié les formations longues, diplômantes et orientées vers le secteur « moderne » (secteur d'État et grandes entreprises publiques ou parapubliques), afin de former les personnels nécessaires à la création de l'appareil de l'État ainsi qu'à l'encadrement des producteurs, essentiellement pour le développement des exportations (coton, bétail sur pied) »<sup>12</sup>. « Les diplômés étaient absorbés de manière automatique par la fonction publique dont l'une des caractéristique est l'absence d'objectif de carrière (...) et le privilège donné au rang de l'individu au détriment du travail à accomplir »<sup>13</sup>

Aujourd'hui, le désengagement de l'État n'est pas suivi du développement de l'emploi salarié privé. S'il est vrai que l'absorption des diplômés, à la fonction publique, ne se fait pas de manière automatique, il est aussi vrai que les modalités de recrutement dans les établissements publics s'apparentent fortement à celles de la fonction publique, jusqu'ici connues. Cela est matérialisé par des effectifs croissants, favorisés par l'entretien du spectre de la fonction publique dans les institutions publiques (ils délivrent des diplômes d'État). Les institutions privées délivrant des diplômes d'école, vivent plutôt une baisse constante des effectifs des candidats.

D'une manière générale, les dispositifs publics et privés dispensent presque exclusivement des formations initiales organisées sur un mode typiquement disciplinaire, sans lien avec l'emploi. Leur développement paraît fortement orienté vers un public captif de bacheliers dont le nombre est sans cesse croissant. Il est alors constaté que

« La production de diplômés dans la partie haute du système est excédentaire par rapport aux demandes de l'économie (3000 diplômés de l'enseignement supérieur contre 400 nouveaux emplois de cadres, en 2004)). Dans le même temps, il est estimé que 62% des individus entrent dans la vie active sans avoir un enseignement primaire complet, alors que ceci constitue le socle minimum pour permettre des gains de productivité du travail dans le secteur informel de l'économie<sup>14</sup>.

Déjà en 2005, le diagnostic concerté, réalisé à l'issue de l'atelier du COPIEC des 21, 22, 23 juin<sup>15</sup>, relève que les dispositifs de formation professionnelle et technique agricole existants, tant publics que privés, présentent entre autres faiblesses<sup>16</sup>

« 1- La fragmentation entre plusieurs ministères ; 2- Le cloisonnement ; 3- La faible proximité avec le milieu professionnel ; 4- l'absence de relation avec la demande et la recherche agronomique ; 5- l'absence de rénovation des programmes ; 6- l'insuffisance des formateurs qualifiés, de formation continue des enseignants, des infrastructures d'accueil et d'équipements (...) ; 7- l'émergence des dispositifs de formation privés et informels, en l'absence d'un cadre règlementaire approprié (...) ; 8- L'absence de politique globale de formation agricole et rurale, adaptée aux réalités de l'emploi et de l'auto-emploi rural à court, moyen et long terme ».

### **1.5.- Aussi, des Orientations Gouvernementales matières d'éducation et de formation professionnelle existent, mais elles n'abordent la question de formation agricole et rurale que de manière générale. Leur traduction opérationnelle est nécessaire et urgente.**

<sup>10</sup> Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) : SNRP2, Document de travail à Draft1), N'Djaména-Août 2007, page 58

<sup>11</sup> Ministère du Plan, de Développement et de la Coopération : Projections de la population du Tchad de 2000 à 2050, Travaux sectoriels, Volume 1-N°2-JUILLET 2004

Travaux sectoriels, Volume 1-N°2 juillet 2004

<sup>12</sup> Évolution des politiques de formation des grandes institutions internationales et orientations récentes de l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM) et la FAO, CNEARC (ESAT1), Synthèse bibliographique, Charles VIGNARD, janvier 2003

<sup>13</sup> Étude de la capacité nationale du secteur Développement Rural (NATCAP), programme de coopération technique du Développement rural : Ressources et Institution, BAMBE DANSALA, Consultant (PNUD/FAO), juillet 1994

<sup>14</sup> Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) : SNRP2, Document de travail à Draft1), N'Djaména-Août 2007, page 80-81

<sup>15</sup> Tenu au Centre de Formation pour le Développement (CEFOD) à N'DJAMENA/Tchad

<sup>16</sup> Version consolidée.

1.5.1.- Pour la formation des agents et cadres et dans la perspective de renforcement des capacités en ressources humaines du secteur rural, la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR, juin 1999), adopte ce qui suit :

« Les interventions seront centrées sur le renforcement des formations initiales et professionnelles et joueront un rôle essentiel dans l'émergence d'organisations viables. Elles concerneront d'une part, la formation de techniciens spécialisés pour l'élevage et l'agriculture, et, d'autre part, apporteront une réponse aux besoins identifiés dans le monde rural. »

1.5.1.-Quant à la formation des Producteurs,

Le Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, 1<sup>ère</sup> Phase (DSNDRP1, 2003), l'aborde en ces termes.

« En direction des organisations de producteurs, un programme global de renforcement des capacités devrait permettre de les informer davantage sur les méthodes participatives, les techniques de gestion moderne, et les enjeux de l'obligation de rendre compte. D'autres activités en faveur des organisations de producteurs pourront porter sur les échanges d'expériences, notamment avec leurs homologues d'autres pays, ainsi que sur la formation à la prise en charge des fonctions de représentation dans les comités de pilotage mis en place par l'Etat et dans les organisations de la société civile. L'animation et la vulgarisation de thèmes agricoles pourront nécessiter la mise en place de programmes de formation et le développement d'un système de communication rurale telle la radio rurale ou la lettre paysanne ».

La LOI N° 16/PR/2006 du 13 mars 2006, Portant Orientation du Système Éducatif Tchadien dispose en son article 4 :

« Le droit à l'éducation et à la formation est reconnu à tous sans distinction d'âge, de sexe, d'origine régionale, sociale, ethnique ou confessionnelle. L'éducation est une priorité nationale absolue ».

En sa section 3.- De la Formation Professionnelle, cette loi dispose en son article 56,

« La formation professionnelle est un devoir pour l'État ».

Elle ne fait aucune mention particulière sur la Formation Agricole et Rurale. Or au moins 73,2 % des tchadiens vivent en milieu rural où se trouvent la majorité des analphabètes et des pauvres

**1.6.- Aujourd'hui, la formation professionnelle agricole et rurale a pour objectif prioritaire de développer des exploitations agricoles viables et durables en considérant la vie rurale dans son ensemble et non plus seulement la production agricole et moins encore la production d'une seule culture.**

1.6.1.- Cet objectif est bien en cohérence avec les six axes stratégiques définis à l'issue de la CSDR.

« (i) l'augmentation des productions à travers la diversification, l'accroissement de la productivité et la sécurisation alimentaire du monde rural ; (ii) l'émergence des filières compétitives grâce à l'amélioration des échanges et la promotion de nouvelles filières ; (iii) la gestion et la valorisation des ressources naturelles ; (iv) la promotion du monde rural basée sur la structuration du milieu et le transfert de responsabilités aux organisations rurales ; (v) l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques ; et (vi) Les stratégies d'accompagnement dans les domaines de l'éducation, de la santé et des communications »

1.6.2.- Les formations des Producteurs connues, sont majoritairement dispensées dans le cadre des dispositifs de diffusion d'informations et d'innovations des différents systèmes de vulgarisation appliqués au Tchad. **Habituellement, elles sont à caractère essentiellement technique de production et se préoccupent peu ou pas de la pluriactivité, en tant que système dans lequel évoluent la plupart des ruraux.** Toutefois, les Centres de Formation Professionnelle (CFPA), devenus par la suite Centres de Formation et de Promotion Rurale (CFPR) ainsi que certaines ONG, ont également assuré la formation des producteurs : les thèmes relatifs aux compétences transversales ont été développés, notamment la vie associative, la planification participative, la protection de l'environnement, la recherche de financement, communication.....

D'une manière générale, ces formations restent liées à la mise en œuvre des projets et n'ont touché qu'une très faible proportion des producteurs. À chaque fin de projet, les appuis et le suivi des formés se réduisent, voire cessent. Afin de contribuer au renforcement de la capacité des producteurs, l'atelier du COPIEC des 21,22 et 23 juin 2005 a défini deux missions<sup>17</sup> majeures pour la formation professionnelle agricole et rurale:

1. **La professionnalisation**, c'est-à-dire l'objectif de renforcer les capacités des producteurs et productrices à gérer l'ensemble des facteurs qui conditionnent le succès de leurs activités
2. **L'employabilité**, c'est-à-dire l'objectif pour les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de former de futurs actifs dont des Techniciens Agents de Développement adaptés aux besoins du marché du travail :

« Dans un contexte économique difficile où l'emploi stable devient incertain, posséder un portefeuille de compétences et pouvoir en faire état devient un atout non négligeable, même s'il n'est malheureusement pas

<sup>17</sup> Actes de l'atelier COPIEC des 21,22, et 23 juin 2005.

suffisant. Le capital de compétences devient nécessaire pour gérer au mieux sa mobilité professionnelle et son employabilité<sup>18</sup> ».

**La nécessité de mettre en place des programmes de formation professionnelle qui s'adressent à l'ensemble des agriculteurs du Tchad, a également été relevée. L'engagement du Tchad, dans la démarche Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), a alors été recommandé**

## 2.- LA DEMARCHE SNFAR : INTERÊT, EXIGENCE ET CARACTÉRISTIQUES

### 2.1.- L'intérêt :

La démarche SNFAR s'inscrit dans le cadre du processus de "Refondation" des Dispositifs de FAR au Tchad. En effet, les fonctions traditionnelles d'une politique agricole, à savoir

« (i) Accroître les revenus des producteurs agricoles ou des acteurs des activités dérivées du secteur ; (ii) Accroître la satisfaction du marché y compris le marché domestique, pour ce qui concerne les produits bruts ou dérivés du secteur ; (iii) Accroître les ressources nationales en devises issues du secteur ; (iv) Maintenir ou accroître les emplois dans le secteur ; (v) Protéger les ressources naturelles »,

sont aussi celles qui cadrent les objectifs de toute SNFAR. Aucune politique de développement agricole et rural ne peut faire abstraction de ses fonctions traditionnelles. **Aussi, la promotion d'un secteur agricole qui remplit ses fonctions traditionnelles ne peut faire l'impasse sur l'un des outils de mise en œuvre de politique agricole : la Formation Agricole et Rurale (FAR).** Il reviendra, dans le cadre d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR),

« De donner aux acteurs et actrices du monde rural la capacité de réfléchir en qualité de citoyen et de chefs d'exploitation maîtrisant le processus d'élargissement progressif du capital de leur exploitation agricole envisagée dans un environnement global ».

### 2.2.- L'exigence des réorientations générales<sup>19</sup>

Pour assurer le développement humain des Nations, notamment en Afrique Subsaharienne, la formation professionnelle agricole et rurale constitue une nécessité si l'on ne veut pas voir croître le nombre des exclus et leur marginalisation dans une économie mondiale en transformation rapide. Si un effort rigoureux n'est pas accompli pour conjurer ce risque, certains, voire certaines sous régions, seront en passe de constituer des proches de misère, de désespoir ou de violence que de toute évidence la seule assistance humanitaire ne saurait résorber. Les travaux conduits (2001-2005) au sein des SNFAR dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal) ont mis en évidence l'exigence des réorientations générales suivantes : **(1) Un recentrage du dispositif de formation sur les producteurs et productrices au travers des dispositifs de formation post primaire et de formation de ces publics engagés dans un processus de dévolution et capables de former rapidement une masse critique nécessaire à la transformation de la profession; (2) Un rééquilibrage des flux des différentes catégories sur la base du recentrage précité ; (3) Une régionalisation du dispositif pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisations; (4) Une garantie de pérennisation du financement des nouveaux dispositifs par la mise place de fonds à gestion paritaire et indépendante du Budget de l'État ; (5) Une redéfinition des contenus d'enseignement prenant en compte l'exploitation agricole familiale dans son environnement global et ses logiques d'intervention :**

« Les dispositifs de formation sont dépendants de plusieurs logiques :

- **Une logique d'échelle (a) National** : orientations politiques et les choix sectoriels agricoles, libéralisation, désengagement, suivi et contrôle ; **(b) Régional** : décentralisation, concertation entre acteurs, financement et fiscalité, prestataires, interprofessions... ; **(c) Local** : développement local, gestion des ressources naturelles, emplois des jeunes, organisations professionnelles,
- **Une logique d'acteurs** : État et ses administrations, Producteurs et les OP, Professionnels de la formation, collectivités territoriales, projets, bailleurs de fonds, ONG, experts et Prestataires ;
- **Une logique de dispositifs** : Formels permanents mais aussi de financement et informels temporaires;
- **Une logique technico-économique centrée sur le producteur**, en termes d'analyse en fonction des besoins d'accompagnement, de compétences....pour les différents acteurs concernés.

L'un des enjeux est de créer un lien entre ces différentes logiques pour

- Tendre vers la définition des politiques sectorielles dont la SNFAR et des accords entre État-Région ;
- Mettre en synergie les différents acteurs du niveau régional en particulier, avancer sur la qualité des services et la contractualisation ;

<sup>18</sup> Guy Le Boterf, cité par Pierre DEBOUVRY, Anne-Marie GRANIE, Gérard GABORIAUD, 2001, Présentation d'une grille de conduite de projet de formation (page 28), 6<sup>ème</sup> journées d'études « Ingénierie des Dispositifs de formation à l'International

<sup>19</sup> Alain MARAGNANI, Les enjeux de la Formation professionnelle et Technique dans le secteur agricole et le milieu rural, cas de l'Afrique de l'Ouest, janvier 2008, page 20.

- Identifier les formes adaptées de formation professionnelle et les modes de financement »<sup>20</sup>.

### 2.3.- Les caractéristiques<sup>21</sup>

La démarche d'une SNFAR se caractérise par la mise en relation de :

- **Quatre groupes de paramètres** : (1) les projections démographiques et leurs conséquences pour le milieu agricole et rural ; (2) les flux de l'appareil éducatif d'amont ; (3) le flux d'appareil éducatif agricole en place ; (4) l'estimation des besoins quantitatifs de formation à court et moyen termes de l'ensemble des ressources humaines du secteur agricole et rural.
- **Et une double approche** (1) Insertion dans le cadre national de programmation afin de déboucher sur des réformes concrètes et finançables ; (2) association des différents groupes d'acteurs concernés aux diverses étapes, de la conception à la décision.

Comme l'affirmait la 2<sup>ème</sup> Conférence Internationale du Réseau FAR<sup>22</sup> à Tunis (Tunisie) du 19 au 23 mai 2008,

« La conception, la rénovation et la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle et technique agricole et rural impliquent de nombreux acteurs dont des institutions représentant différents ministères (agriculture, enseignement technique, formation professionnelle, éducation, budget et finances...), des collectivités territoriales (communes, régions...), des organisations de la vie économique (entreprises, coopératives, organisations professionnelles, chambres d'agriculture et des métiers, syndicats...), des collectifs de développement local (communautés villageoises, associations, groupements de base...), des organismes variés de formation, publics ou privés (responsables d'établissement, enseignants et formateurs, ingénieurs de formation...), des groupements d'utilisateurs (associations d'apprenants, de parents...) ou encore des organismes nationaux ou internationaux de coopération (coopérations allemande, française, suisse... Union Européenne, Groupe des Nations Unies, Banques et Agence de développement.....) ». En effet,

«La dynamique éducative ne constituera un facteur décisif de progrès qu'à travers la définition, de manière concertée, d'une politique et des stratégies d'éducation et de formation pertinentes et cohérentes de développement du capital humain. La cohérence et la force d'un système de la formation professionnelle et technique sont assurées lorsque tous les programmes répondent aux mêmes grandes finalités et qu'ils partagent les mêmes standards de qualité. (...). Ce qui est recherché, c'est que même si les programmes sont offerts dans des écoles ou des instituts relevant des ministères différents, ils conduisent au même type de Diplôme ou de certification<sup>23</sup> ».

« L'impact de la démarche engagée dépend largement de la capacité des membres du dispositif en charge de la conduite du processus de construction sociale, cela suppose : **(1) L'identification préalable des différents groupes et sous-groupes d'acteurs concernés au niveau régional et national ; (2) Une capacité d'intermédiation pour faciliter l'émergence de consensus intragroupe et intergroupe**<sup>24</sup>.

En définitive, il s'agit de conduire de manière concertée, une démarche qui devra déboucher sur

- « (i) une analyse rigoureuse de la situation actuelle et des perspectives (ii) une volonté politique forte de changement de construire ; (iii) une vision commune fondée sur une ambition partagée dans le respect équilibré des intérêts immédiats et contradictoires de chacun des groupes d'acteurs<sup>25</sup> ».

**C'est sur la base de la SNFAR, expression d'une volonté politique, que pourront être sollicités des appuis conjoints et coordonnés des coopérations bi et multilatérales. D'où la nécessité de redynamiser le processus de réflexion, sur la formation agricole et rurale au Tchad, initié dans le cadre du COPIEC**

<sup>20</sup> 9<sup>ème</sup> journée d'Études « Ingénierie des Dispositifs de formation à l'International », 8-9 décembre 2005, AGROPOLIS, Montpellier, atelier 2 : les besoins en ingénierie des dispositifs de formation à l'international, Christian FUSILLIER, note d'introduction.

<sup>21</sup> Atelier de OUAGADOUGOU, Pierre DEBOUVRY, Note introductive, mai 2005

<sup>22</sup> Réseau International de Formation Agricole et Rurale : Réseau FAR

<sup>23</sup> Maurice Côté, CTP Projet Éducation BAD/TCHAD : Formation professionnelle et technique, le processus de développement de programmes de formation selon l'approche par compétences, juin 2002

<sup>24</sup> Alain MARAGNANI, Les enjeux de la Formation professionnelle et Technique dans le secteur agricole et le milieu rural, cas de l'Afrique de l'Ouest, janvier 2008, page 20.

<sup>25</sup> Atelier de OUAGADOUGOU, Pierre DEBOUVRY, Note introductive, mai 2005

### 3.- PROCESSUS DE RÉFLEXION SUR LA FAR AU TCHAD : ACQUIS, LIMITES ET PERSPECTIVES

#### 3.1.- Les acquis

Les acquis les plus importants du COPIEC demeurent (1) La conduite du diagnostic concerté des dispositifs de formation technique et professionnelle au cours de l'atelier des 21, 22, 23 juin 2005, à l'issue duquel d'importantes recommandations ont été adoptées ; (2) La participation du COPIEC, non seulement à la création du Réseau International de Formation Agricole et Rurale ou Réseau FAR<sup>26</sup>, mais également à toutes les manifestations de la vie du Réseau FAR.

#### 3.1.- Les limites

3.1.1.- Le projet d'arrêté, portant création d'un dispositif en charge de la SNFAR, n'a pas abouti.

Afin de valoriser les importantes conclusions de l'atelier, la création d'un dispositif en charge de l'élaboration et de l'implantation de la SNFAR était nécessaire. À cet effet, un projet d'arrêté, portant création d'un Comité Interministériel de Formation Agricole et Rurale : CIFAR/TCHAD, a été élaboré et mis en circulation pour recueillir les amendements et observations.

Le dispositif en charge de l'élaboration et de l'implantation de la SNFAR proposé, comprend. **(1) Un comité de pilotage national, autorité transversale reconnue par tous et regroupant les principaux décideurs du monde rural. L'actuel comité de Pilotage du Mécanisme de Suivi du Secteur Rural pourrait assurer ce rôle; (2) Un comité technique national sur la base du COPIEC élargi et redéfini : Le CIFAR/TCHAD, qui sera chargé de :** (2.1) Coordonner et mettre en cohérence tous les travaux relatifs à l'élaboration et l'implantation d'une Stratégie Nationale de formation Agricole et rurale (SNFAR) ; (2.2) Veiller à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques de Formation Agricole et Rurale au Tchad ; (2.3) Émettre un avis technique sur toutes les propositions relatives à la Formation Agricole et Rurale à soumettre au Comité de Pilotage ; (2.4) Participer à toutes les réflexions relatives à la réactualisation des politiques du secteur ; (2.5) Formuler des propositions relatives à la Formation Agricole Rurale au Comité de Pilotage

Bien qu'avec retard, des amendements et observations, ont été recueillis. **Ils portent sur : (1) Le positionnement institutionnel et (2) La clarification des mécanismes de financement.** Depuis lors, plus rien n'a bougé.

3.1.2.- Les principales faiblesses de l'ensemble du processus de réflexion sont (1) Le manque d'ancrage institutionnel du COPIEC et de réflexion interne avant l'achèvement du RENCAR pour le renforcement de sa base en ressources humaines et négociation de nouveaux appuis financiers et matériels ; (2) L'appropriation insuffisante de la réflexion par les établissements concernés (ÉTA, ÉNATE, CFFM); (3) La démobilisation des membres du COPIEC liée à la fin de l'unique source de financement : Le RENCAR, achevé en décembre 2005; (4) Les faibles expériences et niveaux d'informations des principaux groupes d'acteurs concernés, en matière d'élaboration concertée des politiques agricoles, en général, et de politique et Stratégies de Formation Agricole et Rurale, en particulier ;

#### 3.2.- Les de perspectives

3.2.1.- Créer un espace d'échange et de partage d'expériences, de mutualisation des compétences et des ressources diverses

Pour participer valablement à la construction concertée d'une SNFAR et au Réseau FAR, espace " **Du donner et du Recevoir**", il devient nécessaire que les différentes catégories d'acteurs concernés par les questions de FAR au Tchad, aient les moyens de renforcer simultanément leurs capacités stratégiques (de Proposition et de négociation) et leurs capacités d'actions. De ce principe, la création de cet espace participe de la nécessité de promouvoir un système éducatif à la fois diversifié et intégré à travers le processus de construction et d'implantation concertées d'une SNFAR.

- En capitalisant les importants acquis dans le domaine de la FAR au Tchad, jusqu'ici très peu partagés,
- En mutualisant les ressources éducatives actuelles et potentielles, et ;
- En valorisant les acquis de la participation du Tchad au Réseau FAR

3.2.2.- Redynamiser le processus de construction concertée d'une SNFAR, assortie de la définition des conditions optimales de son implantation.

**Il s'agira de mettre effectivement en place, des équipes sécurisées dans la durée, par une ou plusieurs sources de financements, en lien étroit avec les organisations professionnelles rurales.**

<sup>26</sup> Atelier pour l'Afrique Subsaharienne "Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition de politique nationale" du 30 mai au 3 juin 2005 OUAGADOUGOU, au Burkina Fasso

## ANNEXE 1- ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Tableau N°1 : Évolution de la population du Tchad de 2008 à 2050 en milliers d'habitants

Année	Totale	Répartition de la Population			
		% Population urbaine	% Population rurale	Ratio Ruraux/Urbains	% Jeunes de moins de 20 ans
2008	10.1543	26,8 %	73,2 %	2,7/1	58 %
2010	10.747,3	27,8 %	72,2 %	2,6/1	57,8 %
2020	13.989,4	33,9 %	66,1 %	1,95/1	56,7 %
2030	18.409,4	40,50 %	59,50 %	1,5/1	53,2 %
2040	23.969,8	47,1 %	52,9 %	1,1/1	49,8 %
2050	30.082,4	53,7 %	46,3 %	0,9/1	45,6 %

## ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE FORMATION TECHNIQUE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Tableau N° 2 : Sous-secteurs de l'Agriculture et l'environnement (Public)

Paramètres Institutions	Année de Création	Année de Fermeture/ Suspension	Cycle	Promotion	Diplôme, Niveau d'entrée et durée de la Formation et Nombre de lauréats	
ETA <sup>27</sup> de Bâ-Illi	1948	-	5	-	Moniteur d'Agriculture (DMA, CEPET + 2 ans) ; Brevet d' Agent Technique d'Agriculture (BATA, 5 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> + 2ans ) ; des Eaux et Forêt (BATEF, 5 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> + 2ans ) ; Conducteur des Travaux Agricole (DTCA, 3 <sup>ème</sup> + BEPC + 3ans) ; Diplôme d'Enseignement Agricole ou Forestier (DEA ou DEF, Concours interne et test Niveau 1 <sup>ère</sup> + BEPC + 2 ans) Nombre de lauréats : 1050	
CETA de DOYABA	1976	1998	2	3	Id ETA	180 (Pendant les troubles)
IUSAE/Sar h	1997	-	2	2	Ingénieur des Travaux Agricoles ou Forestiers	Bac + 3 ans Nombre de lauréats : 165

Source : Actes de l'atelier COPIEC, des 21, 22, 23, juin 2005 (annexe), consolidé

<sup>27</sup> Evolution de la Station de recherche (1944) au Centre d'Apprentissage, Ecole d'Agriculture et Ecole des Techniques Agricoles de Bâ-Illi (ETA)

**Tableau 3 : Sous-secteur de l'Élevage (Public)**

Paramètres Institutions	Année de Création	Année de Fermeture/ Suspension	Cycle	Promotion	Diplôme	Niveau d'entrée
ENIV	1946	1974	1	20	Diplôme D'Infirmier Vétérinaire (DIV)	CEPET + 2 ans, 312
ENATE	1975	1991	1	15	Brevet d'Agent Technique de l'Élevage (BATE)	5 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> + 3 ans, 498
IEZVAC	1963	1974	1	5	Diplôme de Contrôleur D'Élevage (DCE)	3 <sup>ème</sup> + BEPCT + 3 ans, 43
IUTE	1974 1984	1979 1989	1	5	Diplôme d'Ingénieur des Techniques d'Élevage (DITE)	Bac + 3 ans, 48
IUSTA	1997	-	1	2		Bac/Niveau équivalent + Concours + 3 ans, 102

**Source :** Actes de l'atelier COPIEC, des 21, 22, 23, juin 2005 (annexe), consolidé

L'enseignement privé agricole se développe également.

**Tableau 4: Identification de quelques institutions privées des Formation Agricole et Rurale existantes**

Institution		Cycle	Niveau d'entrée et durée de Formation	Diplôme	Nombre des Lauréats/ou effectif
ESTAF	2002	3	Bac ou Diplôme équivalent + test + ¾ ans	Bachelor	
ACFA	1996	1	Bac+ sélection sur dossier+ 2ans	Diplôme des Techniques Agricoles (DTA)	165 sur 241 recrutés
CFAP	2000	5	Bac + Test + 2/3	BTS/Licence professionnel	130 ?
CEGET de Pala	1999	2	6 <sup>ème</sup> en Terminal	Brevet D'enseignement Professionnel (BEP) En projet BTA	375 élèves, 2002/2003
Collège agricole de BADJÉ* <sup>28</sup>	2000		CM2 + 4 ans	?	51
Collège agricole de BOUGOUDANE*	1999		CM2 + 4 ans	?	53

**Source :** \* Rapport de Mission COPIEC du 05 au 15 juin 2003(Recensement des structures de formation rurale)

<sup>28</sup> \* les deux institutions se proposent de former des jeunes producteurs agricoles (Contenu : Agriculture, Elevage, Economie rurale en dehors des matières générales)

## ANNEXE-3 : BREF RETOUR SUR LE COPIEC

## 3.1.- CONTEXTE ET CRÉATION:

Créé par arrêté interministériel n°021/MA/ME/MEE/2001 du 07 mars 2001, le COPIEC est initié et appuyé dans le cadre du projet de Renforcement des Capacités Rurales (RENCAR)<sup>29</sup>.

## 3.2.- OBJECTIFS RECHERCHÉS:

L'appui du RENCAR au COPIEC visait, d'une part, le renforcement des concertations et des synergies entre les établissements de formation technique et professionnelle (notamment l'ETA et l'ENATE) ainsi que l'élargissement de leurs missions, et d'autre part le renforcement des relations de ces établissements avec la profession.

## 3.3.- STATUTS:

Dans sa conception, le COPIEC est identifié à la fois comme (1) un espace d'échanges et de promotion de partenariats entre acteurs de formation agricole ; (2) un instrument d'aide à la décision en matière de création ou de rénovation des dispositifs de formation professionnelle et technique rurale.

## 3.4.- COMPOSITION:

Le COPIEC est composé de 12 membres : 03 Directeurs d'établissements publics (ETA, ENATE, CFFM); 03 Chefs de Division Formation ; 02 Représentants des formateurs (ETA, ENATE) ; 02 Représentants des Organisations professionnelles faîtières d'agriculteurs et d'éleveurs ; 02 Représentants des élèves (ETA, ENATE).

## 3.5.- ACQUIS:

Le COPIEC a conduit, dans la perspective de l'organisation et de l'animation d'un atelier sur la formation rurale, trois actions d'appui : (1) Propositions de nouveaux statuts de l'ENATE et de l'ETA, dans la perspective de leur autonomie. Ces propositions sont restées sans suite ; (2) Etude d'identification de l'offre actuelle de formation et (3) Étude "Prospective des emplois et compétences des Techniciens, Agents de Développement : TAD". Les résultats de ces deux études ont été versés comme données de base pour l'organisation et l'animation de l'atelier de juin 2005. En effet, le COPIEC a connu un tournant déterminant avec le diagnostic partagé au cours de l'atelier des 21, 22, 23 juin 2005 au CEFOD<sup>30</sup> à N'DJAMÉNA dont les résultats et recommandations, ci-dessous consignés, constituent autant d'acquis à valoriser dans la perspective des réflexions sur la Formation Agricole et Rurale au Tchad.

## 3.5.1.- Résultats

- 1- La première journée a permis aux participants de prendre connaissance de l'état des lieux en matière de formation professionnelle agricole et rurale ; de façon générale il ressort que le système est trop cloisonné, les centres de décision trop nombreux, et que les dispositifs réglementaires ont besoin d'être revus. Dans le secteur public, les contenus de formation technique sont assez largement inadaptés aux besoins du marché du travail, et l'offre de formation privée qui se développe échappe en partie au suivi, contrôle et évaluation de l'État.
- 2- L'atelier a mis en évidence le besoin de clarifier et renforcer le pilotage de la formation professionnelle agricole et rurale, en distinguant le « **pilotage politique** » du « **pilotage technique** »<sup>31</sup>. La coordination technique devrait être plus concentrée, afin de renforcer les capacités des acteurs concernés à apprécier les situations et construire des argumentaires techniques et économiques permettant au pilotage politique de prendre les décisions qui s'imposent afin notamment que les moyens adéquats puissent être dégagés.
- 3- Il ressort aussi des discussions que la formation professionnelle agricole et rurale n'est qu'un outil parmi d'autres, et qu'elle ne peut produire des effets qu'à deux conditions au moins : (i) s'inscrire dans des orientations de politique agricole et dans des actions porteuses de développement de l'agriculture, (ii) être développées à un niveau de formation de masse, de façon à ce que les effets soient mesurables sur la productivité et sur l'économie nationale.
- 4- L'atelier a souligné deux missions majeures de la formation professionnelle agricole et rurale : (i) l'employabilité, c'est-à-dire l'objectif pour les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de former de futurs actifs dont des Techniciens Agents de Développement adaptés aux besoins du marché du travail, (ii) la professionnalisation, c'est-à-dire l'objectif de renforcer les capacités des producteurs et productrices et de leurs organisations à gérer l'ensemble des facteurs qui conditionnent le succès de leurs activités.

<sup>29</sup> Projet RENCAR, financement coopération française.

<sup>30</sup> Centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD)

<sup>31</sup> Entendu comme coordination technique, sur délégation du pilotage politique. Ce terme « coordination technique » sera donc utilisé dans la suite du texte

- 5- L'atelier a mis en évidence également le besoin de développer des partenariats, notamment pour les établissements de formation professionnelle agricole et rurale, afin de s'ouvrir à une meilleure connaissance des besoins de professionnalisation du monde rural.
- 6- Les interventions des autorités de tutelle montrent une volonté de faire avancer le dossier de la formation professionnelle agricole et rurale ; les positionnements des agences de coopération montrent clairement leur intérêt pour le soutien à ce secteur, et proposent divers outils pour appuyer l'État dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations et stratégies. **Cependant il est indispensable que l'initiative vienne des acteurs nationaux, sur la base d'un travail conjoint entre l'État, les organisations professionnelles, les collectivités et le secteur privé afin de définir les grandes lignes d'orientation en matière de politique agricole et stratégie de formation.** Sans ces initiatives nationales, aucune agence de coopération ne financera d'elle-même les soutiens à la formation professionnelle agricole et rurale.

### 3.5.2.- Recommandations

- 7- Concernant le pilotage, l'atelier recommande que soit constitué un comité ad hoc pour la coordination technique de la politique de formation professionnelle agricole et rurale délivrée par les établissements de formation publics et privés ; le COPIEC, sur une base élargie à d'autres établissements (voire partenaires), pourrait assurer cette coordination technique. La composition de ce comité doit faire l'objet d'une proposition suite à cet atelier.
- 8- Afin que le COPIEC soit en mesure d'assurer cette coordination, il est recommandé que son assise en ressources humaines soit renforcée, car il n'y a aucun permanent à temps plein actuellement dans cette structure ; un aménagement réglementaire doit être envisagé. Des ressources financières pérennes doivent être identifiées, des contacts sont à prendre avec la cellule permanente interministérielle à ce propos.
- 9- L'atelier recommande que le Tchad puisse s'engager résolument dans l'initiative de Ouagadougou, qui a permis de réunir 11 pays d'Afrique et Madagascar pour un travail en réseau sur la mise en œuvre de stratégies nationales de formations professionnelles agricoles et rurales. Le secrétaire général du COPIEC pourrait en être la tête de pont.
- 10- L'atelier recommande que des démarches actives soient engagées par les établissements de formation professionnelle agricole et rurale pour développer des partenariats afin de contribuer au décloisonnement des établissements et être en mesure d'adapter les profils des techniciens agents de développement aux besoins du marché.
- 11- L'atelier recommande que des démarches actives soient engagées par les établissements de formation professionnelle agricole et rurale pour développer des partenariats afin de contribuer au décloisonnement des établissements et être en mesure d'adapter les profils des techniciens agents de développement aux besoins du marché.
- 12- Enfin l'atelier, qui a traité essentiellement de la problématique de l'employabilité et de celle des établissements de formation, recommande l'organisation avant la fin de l'année 2005 d'un second atelier national qui sera consacré aux dispositifs de formation de masse en milieu rural. Ce second atelier permettra de faire un pas supplémentaire vers la définition d'une stratégie nationale de formation professionnelle agricole et rurale

### 3.5.3.- Lancement du processus de création du CIFAR/TCHAD

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ- TRAVAIL - PROGRÈS

PRIMATURE

Visas: - DB - DCF- SG/MFPT - SGG

PROJET D'ARRÊTÉ N° \_\_\_\_\_/MEN/MESRFP/MA/MERA/MEE/2008

Portant création du Comité Interministériel de Formation Agricole et Rurale (CIFAR/TCHAD)/Version revue

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur , de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle

Le Ministre de l'Agriculture,

Le Ministre de l'Élevage et des Ressources Animales

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques

Vu La Constitution,

Vu Le Décret N° 559/PR/2008 du 15 avril 2008, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement

Vu Le Décret n° 634/PR/PM/2008 du 23 avril 2008, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°406/PR/MFPTEM/00 du 8 septembre 2000, portant organisation et mise en œuvre de la formation professionnelle au Tchad;

Vu le Décret n° 747/PR/PM/2008 du 02 juin 2008, portant nomination d'un membre du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 780/PR/PM/2008 du 24 juin 2008, portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;

Vu l'arrêté N° 021/MA/ME/MEE/2001 du 07 mars 2001, portant création du Comité Pédagogique Inter-Écoles de Formation Rurale (COPIEC).

Vu la nécessité de mettre en œuvre des recommandations de l'atelier COPIEC des 21, 22 et 23 juin 2005.

ARRÊTENT

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Il est créé le Comité Interministériel de Formation Agricole et Rurale au Tchad, en abrégé CIFAR/TCHAD

ARTICIE 2 : Le CIFAR/TCHAD est chargé de :

- Coordonner et mettre en cohérence tous les travaux relatifs à l'élaboration et l'implantation d'une Stratégie Nationale de formation Agricole et Rurale (SNFAR) ;
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques de Formation Agricole et Rurale au Tchad ;
- Émettre un avis technique sur toutes les propositions relatives à la Formation Agricole et Rurale à soumettre au Comité de Pilotage ;
- Participer à toutes les réflexions relatives à la réactualisation des politiques du secteur ;
- Formuler des propositions relatives à la Formation Agricole Rurale au Comité de Pilotage.

ARTICLE 3: Le CIFAR/TCHAD est composé de 34 membres organisés en quatre collèges.

Collège de l'administration

- Les Secrétaires Généraux des Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, l'Agriculture, de l'Elevage et des Ressources Animales, de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques ;
- Le Directeur de la Formation professionnelle et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique (DFRV) du Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales, ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Enseignement Agricole, de la formation et de la Promotion Rurale (DEAFPR) du Ministère de l'Agriculture, ou son représentant ;
- Le Directeur de la Formation du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques, ou son représentant ? ;
- Le Directeur de la Formation Professionnelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, ou son représentant ;
- Le Directeur du budget, ou son représentant ;
- Le Directeur de la planification, du Ministère de l'économie et du plan, ou son représentant.

#### Collège des offreurs de formation

- Le Directeur de l'École des Techniques Agricoles (ETA) de BÂ-ILLI
- Le Directeur de l'École Nationale des Techniques de l'Élevage (ENATE),
- Le Directeur Général de l'Institut des Sciences Agronomiques et de l'Environnement (ISAE) de SAHR ;
- Le Directeur de l'École Nationale des Travaux Publics (ENTP), ou son représentant ;
- Le Directeur Général de l'Institut Universitaire des Sciences et des Technologies d'ABÉCHÉ (IUSTA)
- 4 Représentants de l'offre de formation privée désignés par leurs pairs (Écoles, ONGs) ;
- 6 Représentants des enseignants (dont 4 du public et 2 du privé).

#### Collège des organisations professionnelles

- 4 Représentants des organisations d'éleveurs (02) et d'agriculteurs (02) désignés par leurs pairs.

#### Collège des employeurs privés

- 4 Représentants des employeurs privés du secteur rural désignés par leurs pairs.

ARTICLE 4 : La présidence du CIFAR/TCHAD est assurée de façon tournante et annuellement entre les Secrétaires Généraux membres du Comité.

ARTICLE 5 : Le CIFAR/TCHAD se réunit au moins deux (2) fois par an sur convocation de son président. Il peut se réunir en réunion extraordinaire en cas de nécessité.

ARTICLE 6: Le CIFAR/TCHAD est doté d'un Secrétariat Technique Permanent chargé.

- D'assurer la gestion des informations relatives à la formation agricole et rurale
- De conduire le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale au Tchad (SNFAR/Tchad);
- De formuler des propositions de politiques de Formation Agricole et Rurale, assorties des propositions financières et des conditions de mise en œuvre;
- D'organiser les ateliers régionaux et nationaux de validation des politiques de formation agricole et rurale et autres.;
- De proposer des outils et méthodes de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de ces politiques de Formation agricole et rurale.

ARTICLE 7: Le Secrétariat Technique Permanent peut être structuré en pôles de compétences à identifier en fonction du développement de ses activités.

ARTICLE 8 Le Secrétariat technique Permanent, pour la réalisation de ses activités, peut avoir recours à des consultants nationaux et internationaux recrutés pour de courtes durées et des missions ponctuelles et précises, sur appel d'offres.

ARTICLE 9: Le Secrétariat Technique Permanent est dirigé par un Secrétaire technique de formation agricole supérieure (Bac+ 4, au moins) et en Ingénierie de Formation, ayant des expériences de travail avérées en matière de Formation-Conseil en milieu rural et des capacités d'intermédiation.

ARTICLE 10 : Le fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent sera assuré par le budget de l'Etat.

ARTICLE 11 : Le Secrétaire Technique est nommé par arrêté conjoint du Ministre de l'Éducation, du Ministre de l'Enseignement supérieur et des Ministres de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et de l'Eau.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

N'Djaména, le.....

ANNEXE- 4: LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE : RESEAU INTERNATIONAL FAR, UN OUTIL AU SERVICE DE LA FAR DE " MASSE"

4.1.- CONTEXTE ET ENJEU

Du 30 mai au 3 juin 2005, le COPIEC, représenté par son Secrétaire Général, a participé à l'atelier pour l'Afrique Subsaharienne « **Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale** », à Ouagadougou au Burkina Faso. **L'atelier du COPIEC des 21, 22, 23 juin 2005** » L'atelier de OUAGA a insisté sur le fait qu'aujourd'hui aucune structure/organisme ne peut avoir la prétention d'évoluer seul. D'où la nécessité de construire des partenariats opérationnels réciproquement bénéfiques à différentes échelles : local, national sous- régional et international.

Le COPIEC se félicite d'être membre fondateur et membre du comité de Pilotage du Réseau International FAR. L'un des enjeux majeurs est que le Tchad puisse effectivement valoriser les acquis et perspectives du Réseau FAR pour redynamiser et élargir la réflexion qu'il a initié et conduit dans le cadre de la rénovation de l'ÉTA de Bâ-Illi, de l'ÉNATE et CFFM de N'DJAMÉNA.

4.2.- ATELIER POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

**4.2.1.- DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU, le 3 juin 2005 : Les participants**

Étant donné :

- les enjeux mis en évidence au cours de l'atelier, notamment le renforcement des capacités des acteurs du monde rural et l'urgence de l'insertion sociale et professionnelle de cohortes toujours plus nombreuses de jeunes ruraux,
- le constat que dans de nombreux pays le secteur agricole au sens large doit retrouver son rôle économique et social et répondre à ses missions,
- la priorité que les états et leurs partenaires affirment pour la croissance et pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités,

L'atelier recommande :

1. Que la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle de masse soit inscrite comme un élément fondamental de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), composante indispensable d'une politique de développement du secteur,
2. Que la SNFAR doit être le résultat d'un projet commun, d'une vision partagée entre les différents partenaires nationaux et s'inscrivant dans le cadre des politiques de décentralisation,
3. Que la gestion en soit assurée par un système national paritaire, c'est à dire en gestion partagée entre élus, services de l'État concernés, société civile (organisations professionnelles agricoles, associations) et prestataires de services publics et privés,
4. Que dans chaque pays s'engageant dans la définition d'une SNFAR soit mis en place un bureau national tri- partite (Etat/Société civile/Prestataires) chargé de la mise en place de la démarche,
5. Que la définition des stratégies nationales de formation agricole et rurale soit développée en partenariat avec les Ministères en charge de l'Éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'insertion et des finances,
6. Que la formation agricole de masse soit assurée par des dispositifs pérennes, abondés par des financements nationaux, internationaux et des groupes bénéficiaires,
7. Que des suites soient données aux travaux engagés lors de cet atelier, en particulier sous la forme d'un réseau d'échanges, de rencontres et de recherches entre les participants.

**4.2.2.- La définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural : Présentation du contexte, de la politique de formation professionnelle agricole et rurale en cours d'élaboration (Premier Groupe de travail) Cas du Burkina Faso : rapporteur DOUMGO SANA Sevéia (Tchad)**

1.- La Méthodologie : L'animateur a rappelé l'objectif du groupe de travail N°1 : Présentation du contexte, de la politique de formation professionnelle agricoles et rurales. Chaque participant s'est présenté. Deux interventions ont permis de lancer des échanges, en termes de questionnement de clarification, d'apport d'information et/ou de propositions et synthèse finale.

2.- Intervention de Monsieur Augustin ZONGO : L'agriculture burkinabé est soumise aux évolutions externes dont les plus significatives sont

(i) A) L'évolution des missions, de l'organisation et des moyens de l'Etat ; ii) Les risques de dégradation des sols, de perte de fertilité et de disparition des ressources naturelles, dont les principaux facteurs sont : les poussées démographiques humaines (Importation accrue des céréales ; coupes abusives du bois....) ; les sécheresses récurrentes ; (iii) L'urbanisation accélérée ; (iv) La mondialisation, la libéralisation et l'ouverture au marché ; l'émiettement et la monétarisation du foncier (...). Ces évolutions induisent des

**enjeux à court et moyen termes dont le contrôle des importations** par la profession ; **l'accroissement durable** de la productivité des sols, du travail et du capital agricole, **la gestion durable** des ressources naturelles ; **la sécurisation foncière**, en particulier pour les jeunes.

Les systèmes traditionnels de polyculture pluviale, extensive et itinérante, confrontés à la crise de fertilisation des sols et à l'appauvrissement des parcours, tombent aujourd'hui progressivement dans l'obsolescence. Depuis plus de vingt ans, le financement des dispositifs a presque disparu des budgets de l'Etat et de ceux d'autres bailleurs. Ils manifestent également une crise profonde (fermeture ou dysfonctionnement grave : manque d'enseignants qualifiés, d'équipement et d'infrastructures, absence de politique globale de formation à court, moyen et long termes ; méconnaissance des besoins en qualification et des demandes de formation pour les différents publics en milieu rural, notamment dans le cadre du transfert de compétences aux organisations professionnelles agricoles (...)). Cette situation a commencé à préoccuper les administrations concernées.

L'intervention de la Banque Mondiale a alors impulsé la mise en chantier de la réflexion sur l'élaboration de la Stratégie Nationale des Formations Agricoles et Rurales dont le principal handicap demeure le financement pour promouvoir la version provisoire, collecter de nouveaux matériaux au cours des fora d'acteurs et finaliser l'élaboration de la SNFAR.

3.- Intervention de TRAORE RAMANI : Elle a porté sur le Consortium d'offeurs de formation : CEFOC-IPD/AOS<sup>32</sup>-INADES/FORMATION- CESAO (avec l'appui financier de l'Institut de la Banque Mondiale) pour renforcer les capacités d'intervention de chacune de structures composantes. Ce consortium a été identifié comme un exemple de réseau. Son extension au niveau national puis régional est attendue

4.- Les débats ont porté sur la **SNFAR** comme élément indispensable de mise œuvre de politique agricole (la Stratégie Nationale de Développement Rural : SDR), **les mécanismes de financement** à promouvoir, la nécessité **d'informer et de former** les différents acteurs, notamment les producteurs, les préparant ainsi à remplir, de manière effective, efficace et responsable leurs rôles ; **la valorisation des expériences** existantes aux niveaux national, régional et international.

5.- En plénière, les questions soulevées sont : la clarification des rôles des acteurs du consortium. La définition des conditions et des facteurs de réussite de la SNFAR ; la nécessité de **construire un projet argumenté banquable** pour soutenir le processus SNFAR »

#### 4.3.- RESEAU INTERNATIONAL DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE : Réseau International FAR



1101 Avenue Agropolis — B.P. 5098

F 34033 Montpellier cedex 01

Tél. : 33 (0) 4 67 61 70 59 ou 70 08,70 63,70 70

Fax : 33 (0) 4 67 61 70 67

Courriel : [reseau@far.agropolis.fr](mailto:reseau@far.agropolis.fr) Site : <http://www.far.agropolis.fr>

##### 4.3.1.- Création et Missions

Le Réseau International FAR matérialise le point.7 de la DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU. Il est créé en 2006. Il cherche à rassembler tous ceux qui sont impliqués dans les dispositifs de formation professionnelle visant le processus de développement rural. En effet, pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité dans l'accès aux savoirs, et permettre au secteur agricole et rural de retrouver son rôle économique et social et de répondre à l'ensemble de ses missions, il importe de renforcer les capacités des acteurs du monde rural en mettant en place, dans le cadre de politiques nationales de développement du secteur agricole et rural, des dispositifs de formation professionnelle pour l'ensemble des populations rurales composantes.

Au service de la mise en place de formations professionnelles agricoles et rurales, le Réseau International FAR (1) Favorise les rencontres, les échanges et les partenariats entre les différents acteurs concernés : producteurs, organisations professionnelles, vulgarisateurs, techniciens, enseignants et formateurs, responsables de dispositifs de formation, élus, experts, ONG, organisations nationales et internationales de coopération pour le développement ; (2) Mutualise et capitalise les expériences, les pratiques, les réflexions, les projets, concernant les dispositifs de formation professionnelle

<sup>32</sup> CEFOC : Centre de Formation Continue/EIER : Ecole d'Ingénieur en Equipement Rural ; IPD/AOS : Institut Pour le Développement/Afrique de l'Ouest Sahel ;CESAO : Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest.

agricole et rurale de nombreux pays ; (3) Initie des études, des travaux d'analyses, des groupes de travail, des ateliers de réflexion et d'échange, sur les problématiques de la formation professionnelle en milieu rural ; (4) Analyse les relations entre politiques nationales de développement agricole et rural et dispositifs de formation professionnelle ; (5) Participe au développement de méthodes et d'outils d'analyse et de conduite de projets de création ou de rénovation de dispositifs de formation et (6) Participe à la constitution d'un potentiel de conseil, d'appui et d'expertise en matière d'Ingénierie de Dispositifs de Formation Agricole et Rurale.

Depuis sa création le Réseau International FAR a initié et conduit des réflexions et des travaux dont les résultats , partagés au cours des ateliers, réunions et conférence, constituent des acquis indéniables marqués par l'adhésion croissante de nouveaux acteurs et par le souci partagé des membres de renforcer ces acquis et de développer des matériaux plus valorisables et valorisés, à travers des réseaux nationaux créés et à créer.

#### 4.3.2.- Quelques éléments d'acquis

##### 4.3.2.1.- Atelier Réseau International FAR « Économie des Dispositifs de Formation Agricole et Rurale » Dakar 27-28-29/11/2006

L'Économie des Dispositifs Agricole et Rurale est un jeune chantier. Il a besoin de la convergence de toutes les compétences des personnes ressources de différentes qualifications et de différentes institutions. L'atelier des 27, 28, 29 novembre 2006 à Dakar a rappelé **la nécessité de donner à la formation un certain positionnement institutionnel pour avoir la légitimité de conduire la réflexion**. À cet effet, **la volonté politique pour une institutionnalisation de la formation est indispensable** : Les ressources deviennent rares et il faut répartir ces ressources rares entre plusieurs priorités. La nécessité de développer des références en Économie des Dispositifs de Formation Agricole et Rurale dans les États d'Afrique Subsaharienne, s'inscrit dans cette logique d'arbitrage ou de substitution des facteurs. Parmi les principaux résultats, nous pouvons relever :

##### a).- Dix (10) pistes clés pour des argumentaires en faveur de la formation agricole et rurale.

Ces pistes constituent des bases autour desquelles il est possible de développer des argumentaires socio-économiques et politiques en faveur de la formation professionnelle agricole et rurale de masse. Les 5 premiers thèmes permettent d'argumenter essentiellement en direction des décideurs politiques et bailleurs de fonds. Les 5 derniers thèmes permettent de développer des argumentaires qui sont plutôt à destination des décideurs et acteurs locaux.

1	Démographique	(1.1) Croissance propre et flux migratoire ; (1.2.) Gestion du foncier (1.3.) Risque pour la paix sociale,
2	Économique	(2.1.) Productivité du travail ; (2.2.) Revenu par auto-emploi ; (2.3.) De l'informel au structuré ; (2.4.) Approche commerciale...
3	Financières	(3.1.) Exemple des fonds de formation qui contribuent à l'effort du service public ; (3.2.) Viabilité et pérennité des outils de financement de la formation
4	Sécurité /Souveraineté alimentaire	(4.1.) Paix sociale ; (4.2.) Gestion des imports/Exports ; (4.3.) Moindre dépendance extérieure.
5	Mondialisation	(5.1.) Libéralisation des marchés ; (5.2.) Accords de partenariat économique ; (5.3.) Les enjeux pour l'agriculture familiale ; (5.4.) Les enjeux pour l'emploi des jeunes ; (5.5.) Les enjeux pour la paix sociale
6	Efficacité des acteurs de la FAR	(6.1.) Efficacité des instances de décision ; (6.2.) Gain de productivité, ...
7	Mise en cohérence des systèmes de formation	(7.1.) Adaptation (qualitative et quantitative) de l'offre de formation à la demande pour : des gains d'efficacité et d'efficience
8	Capacité de suivi-évaluation des dispositifs de FAR	(8.1.) Meilleure adaptation des formations à l'emploi ; (8.2.) Meilleure connaissance et maîtrise des coûts ; (8.3.) Mesure des effets de la FAR/Adaptation des dispositifs.
9	Capacité d'anticipation et de prospective	Sur (9.1.) l'évolution des exploitations et de l'agriculture familiale ; (9.2.) l'orientation de politiques agricoles ; (9.3.) les emplois ruraux ; (9.4.) les dispositifs de FAR

10	Place et capacité des jeunes et des OP/enjeux	(10.) Favoriser l'expression de propositions porteuses par les jeunes pour l'agriculture aux différents niveaux (du local à l'international)
----	---	--

**b)- Au delà des types d'argumentaires à développer, l'atelier à rappeler les exigences de la mise en œuvre d'une démarche SNFAR**

- 1.- La politique de formation agricole et rurale n'a de sens que si elle est corrélée à une politique agricole ;
- 2.- La mise en œuvre de Dispositifs de Formation de masse devrait s'appuyer sur l'observation de l'existant, et en particulier sur le repérage des dispositifs innovants ;
- 3.- La Formation Professionnelle Agricole et Rurale devrait avoir pour fonction de proposer des formations utiles à l'exercice des métiers, utilisables dans différents contextes ;
- 4.- La nécessité de bien cibler les interlocuteurs à convaincre : Au niveau national, les arguments doivent être défendables devant un Ministre des Finances, un Ministre du Plan, un Ministre l'Éducation Nationale, un Ministre de l'Agriculture ;
- 5.- Les équipes en charge de conduire la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), ont besoin d'être sécurisées dans la durée, par une ou plusieurs sources de financements, en lien étroit avec les organisations professionnelles rurales ;
- 6.- Chaque pays devrait chercher à comprendre comment les autres pays ont abordé la mise en œuvre de leur démarche SNFAR, la nature des argumentaires et des prises de décisions ;
- 7.- Les nouvelles technologies (information, formation à distance) ne doivent pas être oubliées ;
- 8.- Les argumentaires doivent contribuer au décloisonnement des institutions nationales et des agences de financement pour une meilleure gestion des moyens disponibles ;
- 9.- Si l'analyse de l'offre de formation est importante, il faut privilégier l'analyse de la demande de la formation pour construire des dispositifs adaptés.

**4.3.2.2.- Réunion de travail « Les dispositifs de formation pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ruraux : croisements d'expériences en Afrique subsaharienne, au Maghreb et en France » à Yaoundé au Cameroun.**

Les ateliers de Cotonou et Dakar avaient déjà souligné l'intérêt pour les partenaires d'avoir de réunions régulières pour assurer l'appui à la conduite de leurs réflexions et de leurs activités en matière de formation agricole et rurale. En effet, ce que souhaitent les partenaires c'est bien l'apprentissage et la maîtrise de méthodologies d'analyse, d'élaboration, d'animation, de mutualisation et de capitalisation, ce qui pourrait s'effectuer à l'avenir dans le cadre d'actions d'appui à des groupes. Dans cet objectif, le réseau FAR a organisé une rencontre d'un groupe d'experts africains impliqués dans les Dispositifs de Formation pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ruraux, les 21, 22 et 23 mai 2007, à Yaoundé (Cameroun).

Les travaux menés tout au long de ces journées ont eu pour objet de confronter les expériences et points de vue des participants en se focalisant sur les éléments à prendre en compte lors de la création ou de la rénovation d'un Dispositif de Formation (1) Tout d'abord, celui de l'indispensable nécessité d'une " intention politique ", préalable nécessaire aux évolutions ou à l'adaptation d'un dispositif de formation accompagnant l'évolution d'un système économique et professionnel. La formation n'est qu'un outil au service d'une politique ; (2) Ensuite, c'est la réflexion sur l'objectif, sur le " qui doit-on former ", en termes quantitatifs, mais également qualitatifs sur les agriculteurs que l'on veut former ; (3) Un travail sur l'état des lieux s'avère une étape indispensable,

Il ressort des différents échanges : (4) La nécessité de promouvoir un dispositif de formation qui se donnera comme finalité de former des producteurs en capacité de gérer leur système de production, et non au développement de capacités à caractère spécifiquement techniques. Il s'agit de donner aux jeunes la capacité de maîtriser l'ensemble des facteurs de son environnement ; (5) Qu'un dispositif doit être souple pour s'adapter aux spécificités du territoire et à la diversité des demandes. Ce qui nécessite de renforcer les capacités des Centres de Formation en Ingénierie de Formation et en particulier en analyse de la demande ; (6) Que les dispositifs à imaginer doivent se centrer sur l'accompagnement des projets des jeunes agriculteurs dans le cadre d'une politique incitative ; (7) La nécessaire mobilisation des professionnels dans la conception des dispositifs de formation ; (8) La nécessité de travailler en préalable sur un langage commun à tous les acteurs mobilisés ; (9) La clarification du système de pilotage et d'appui des dispositifs de formation ; (10) L'importance de travailler sur la motivation des formateurs, sur leurs statuts et sur leur niveau de formation initiale.

On constate donc que, globalement, les éléments qui vont avoir un impact direct sur le dispositif peuvent être classés en quatre grands chapitres : (11) Politique. C'est à dire le rattachement ou non d'un Dispositif de Formation à un objectif " macro " qui le rend pertinent ; (12) Le contexte (le diagnostic socio professionnel) : les éléments socio-économiques à partir desquels et avec lesquels le Dispositif sera conçu ; (13) Le système de contraintes, c'est à dire les aspects opérationnels de l'appareil de formation dans lequel le Dispositif doit se définir (Organisation, Ingénierie, Ressources humaines, matérielles, pédagogiques mais aussi pilotage et niveau d'intervention) ; (14) La cible (l'analyse de la demande) : Les individus à former, la caractérisation des différents publics, leurs attentes et besoins mais aussi la relation Formation de base/Formation professionnelle.

Par ailleurs, cette réunion a notamment mis en évidence des besoins d'approfondissement et de formation dans les domaines suivants : (15) Motivation des jeunes ruraux ; (16) Articulation entre formation collective et projets personnels ; (17) Élaboration, animation, suivi et évaluation de projets d'établissements ; (18) Formation et statuts des formateurs ; (19) Certification, diplômes, validation des acquis ; (20) Appui et pilotage de dispositifs de formation.

4.3.2.3.- Deuxième conférence internationale du Réseau FAR, sur le thème « **Rôles des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des Dispositifs de Formation Professionnelle et Technique, Agricole et Rurale, pour le Développement** », s'est tenue à Tunis (Tunisie) du 19 au 23 mai 2008.

Ce thème s'inscrit dans le cadre de la déclaration finale de la première conférence de Ouagadougou (juin 2005) et en continuité des travaux engagés par le réseau FAR notamment avec les ateliers de Cotonou (mai 2006), de Dakar (novembre 2006) et de Yaoundé (mai 2007).

a).- **Problématique** : La mise en œuvre d'un Dispositif de Formation Professionnelle et Technique et la conduite d'une action de Formation, **concernent par définition le domaine éducatif** (diagnostic des besoins de formation, définition des contenus, choix des méthodes pédagogiques, séances de formation, évaluation...). Mais ces deux points particuliers s'inscrivent dans un cadre plus global, dans une logique d'action, qui nécessite de s'intéresser à d'autres domaines : politique (économique et sociale de développement rural...), juridique et réglementaire (lois et décrets de référence pour la mise en place du Dispositif de Formation...), économique (sources de financement, budget, analyse des retombées économiques du projet...), social (gestion des ressources humaines, organisation administrative, information, concertation, participation, suivi...), technique (bâtiments, matériels, outils didactiques...).

La mise en œuvre de Dispositif de Formation Professionnelle et Technique implique donc de nombreux « acteurs », à savoir « **un groupe d'individus, qui participe à une action et qui a des intérêts communs pour cette action** »<sup>33</sup>. Dans le cas de Dispositifs de Formation Professionnelle et Technique, Agricole et Rurale, ces acteurs peuvent être des institutions représentant différents Ministères (agriculture, enseignement technique, formation professionnelle, éducation, budget et finances...) ou des collectivités territoriales (communes, régions...), des organisations de la vie économique (entreprises, coopératives, organisations professionnelles, chambres d'agriculture et des métiers, syndicats...), des collectifs de développement local (communautés villageoises, associations, groupements de base...), des organismes variés de formation, publics ou privés (responsables d'établissement, enseignants et formateurs, ingénieurs de formation...), des groupements d'usagers (associations d'apprenants, de parents...) ou encore des organismes nationaux ou internationaux de coopération (coopérations allemande, française, suisse... Union Européenne, Groupe des Nations Unies, Banques et Agence de développement...).

Ces acteurs **ont à travailler ensemble, à partir d'un diagnostic partagé des besoins de formation, pour élaborer un projet de Dispositif de Formation, définir le financement, assurer le suivi de la réalisation et son évaluation**. Mais ces différents acteurs ont des statuts sociaux, des responsabilités, des capacités d'information et d'analyse, des moyens extrêmement différents, car ils sont insérés dans des réseaux d'organisation et de décision eux-mêmes très différents... Il est évident que ces acteurs ont des objectifs, des centres d'intérêt, des représentations, différents et qui peuvent même être contradictoires ! **Même s'ils adhèrent et participent volontairement au même projet, il peut exister entre eux des incompréhensions, des différends, qui exigent la mise en œuvre de compromis plus ou moins explicites**. Ce qui sous-entend de fait que ces différents acteurs **sont identifiés et qu'ils disposent d'espaces d'expression et de concertation**.

Pour assurer la mise en œuvre de Dispositifs de Formation Professionnelle et Technique, **il apparaît donc indispensable d'identifier les différentes catégories d'acteurs qui vont contribuer à sa réalisation et le rôle de chacun par rapport au déroulement attendu du Dispositif de Formation (diagnostic, orientation, conception, exécution, financement, évaluation...)**. Les récents séminaires GEFOP et FCCI ont souligné à de nombreuses reprises le rôle clef de l'intervention des différentes catégories d'acteurs dans les Dispositifs de Formation Professionnelle

Cette deuxième conférence internationale a constitué un temps fort dans la conduite des réflexions et travaux du réseau FAR. **Elle a permis de réaffirmer l'exigence de la participation des différents acteurs et le besoin de coordonner leurs réflexions et leurs interventions** dans le but d'assurer le développement de Dispositifs de Formation Professionnelle et Technique de masse.

b).- **Objectifs** : (1) Affirmer le rôle majeur de la formation professionnelle et technique dans le développement agricole et rural et l'importance de la rénovation ou de la création des dispositifs de formation agricole et rurale ; (2) Analyser le rôle des différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement rural et de formation professionnelle et technique ; (3) Identifier les conditions d'intervention des différents acteurs concernés et les conditions de mise en œuvre des espaces d'intervention.

c) **Synthèse de l'atelier**. « **Comment faire évoluer les Dispositifs de Formation pour mieux prendre en compte l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes ?** », Mercredi 21 mai – matin/ Président : Madame Thérèse

<sup>33</sup> BERNOUX.P. "*La sociologie des organisations*". Editions du Seuil. 1985.

NANG/Cameroun ; Animateur : Monsieur François DENYS/France ; Secrétaire : Monsieur Sevéia DOUMGO SANA/Tchad

**Les débats** : Les Dispositifs de Formation confrontés au problème d'insertion se mettent à faire de l'insertion. Les Dispositifs d'Insertion, se rendant compte que la formation ne permet pas souvent l'insertion, se mettent à faire la formation. La tendance aujourd'hui est que la formation puisse préparer l'insertion. **Les Dispositifs de Formation et d'Insertion doivent évoluer pour prendre en compte l'ensemble des candidats à l'insertion : diplômés, déscolarisés, nés dans le territoire..., là où ils veulent être.**

En effet, il a été fortement fait mention que les Dispositifs de Formation doivent s'inscrire dans une logique de projet de société, être à l'écoute de leur terroir, préparer l'insertion dans le cadre d'un partenariat formalisé avec les autres acteurs (OPA, familles, employeurs, ONG...). Ainsi, **dans la conception d'une formation professionnelle, il est indispensable de prendre en compte la dynamique d'insertion en intégrant la problématique d'accès au foncier, au crédit, aux innovations techniques, au marché, d'organisation professionnelle et l'amélioration des conditions de vie.** L'insertion doit se faire dans la perspective de développement agricole. Il s'agit de diversifier les formations en milieu rural pour prendre en compte les petits métiers pour les jeunes. **Cela nécessite, entre autres, un programme d'appui à l'emploi ; la mise en relation pour le financement ; l'accompagnement à l'insertion des jeunes qui croient à leur territoire et s'y investissent.** Les taux d'insertion au Maroc, par exemple, sont relativement bons. Cependant des études d'insertion professionnelle sont cruellement manquantes partout, faute d'outils et de méthodologie. Les connaissances sur les territoires sont à améliorer. Enfin, certains dispositifs d'insertion apparaissent comme une étape vers d'autres opportunités (cas de l'Algérie, où les conditions juridiques sont à revisiter)

Par ailleurs, les débats ont porté sur les perceptions, **souvent négatives**, que les acteurs ont sur le secteur rural : Les familles veulent que les enfants partent le plus loin possible eu égard aux conditions locales peu incitatives et engageantes. Les exploitations déjà de petites tailles contraignent également les familles à encourager plutôt les départs des enfants pour éviter l'émiettement. **Ceux qui restent sont ceux qui échouent.** Les lauréats qui ont poursuivi de longues études ont généralement du mal à repartir en milieu rural. **L'exode rural pose également le problème de la relève. Il est donc nécessaire d'améliorer l'image du secteur agricole et rural.**

Les changements importants qui doivent s'opérer dans le secteur agricole et rural, **supposent que chaque acteur puisse maîtriser ses rôles, se développer, se diversifier, s'adapter voire devenir concurrent.** À cet effet, les acteurs ont besoin d'un environnement socio-économique et institutionnel sécurisé et incitatif (Accès au marché, foncier, conditions juridiques ...Santé, Éducation de base, infrastructures de base, NTIC, ...autres modernités): Plus l'environnement est stimulant, plus les acteurs vont avoir envie d'oser, de s'engager, d'innover. Le faible niveau éducatif de base en milieu rural, dans les pays en Afrique au sud du Sahara par exemple, limite les possibilités des concernés de saisir les opportunités qui se présentent à eux.

Le déficit de communication en matière d'insertion a été également relevé. En ce qui concerne les Jeunes eux-mêmes, il a été rappelé que **“ Ce sont seuls les arbres de même hauteur qui s'échangent les singes”.** L'image de l'agriculture véhiculée est celle du Nord qui existe peu ou pas en Afrique. **D'où la nécessité d'avoir des référents locaux et d'aider les jeunes à se structurer pour partager les expériences des anciens.** Les autres acteurs ont également un rôle à jouer, notamment à travers un forum où les employeurs viennent parler des emplois et les collectivités des spécificités de leur territoire pour y intéresser les jeunes.

Les recommandations

À l'issue des débats qui ont suivi les interventions introductives, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Au Réseau International FAR

1. Mettre au point des outils et méthodologies d'étude sur l'insertion professionnelle et sociale des Jeunes en Agriculture et milieu rural;
2. Appuyer le développement d'une expertise en matière de préparation et d'accompagnement des projets de vie des Jeunes ;
3. Appuyer la valorisation des acquis de la coopération internationale, en matière de formation et d'insertion professionnelle et sociale des Jeunes en agriculture et milieu rural

Aux pays membres du Réseau FAR

4. Améliorer les connaissances sur les territoires
5. Promouvoir les emplois ruraux en valorisant et renforçant les dynamiques de Développement local (DL) à travers la promotion de la formation et de l'insertion des jeunes en agriculture et milieu rural;
6. Promouvoir l'insertion professionnelle et sociale des Jeunes en agriculture et milieu rural, en:
  - Développant une communication interne et externe active à travers des ‘Amicales des jeunes’, des fora des acteurs concernés ;

- Améliorant l'environnement de la formation : environnement socio-économique, juridique, Santé, NTIC,... et autres modernités ;
- Élevant le niveau d'éducation dans le pays, préparant ainsi les apprenants à mieux saisir les opportunités qui se présentent à eux ;
- Formant des Formateurs à mieux assurer leurs nouvelles fonctions (i) Aider les Jeunes à avoir confiance en eux-mêmes ; (ii) Faire émerger les projets des jeunes ; (iii) Préparer et accompagner l'insertion des jeunes.... ;
- Valorisant des OPA dans l'accompagnement, le parrainage et l'insertion

#### d).-DÉCLARATION DE TUNIS

La déclaration finale suivante, présentée par madame Zohra CHERCHERI, Directrice de la Formation Professionnelle Agricole à l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles de la Tunisie, a été adoptée le 22 mai 2008 par les participants de la conférence :

Compte tenu des enjeux,

- De sécurité alimentaire et de développement durable ;
- De renforcement des compétences et de l'amélioration du niveau de vie et d'insertion sociale des populations agricoles et rurales ;

Les participants de la conférence recommandent,

- Que la formation professionnelle, par sa dimension technique et éducative, s'inscrive au cœur des dynamiques et des politiques de développement agricole et rural ;
- Le dialogue entre les acteurs et partenaires concernés par l'ensemble des activités en milieu rural pour construire des politiques nationales, régionales et locales de formation professionnelle agricole et rurale ;
- La création de cadres de concertation nationaux, régionaux et locaux au sein desquels les différents acteurs participent à l'élaboration, au pilotage et à la régulation des Dispositifs de Formation Professionnelle en optimisant l'utilisation des ressources ;
- Le renforcement des capacités des différents acteurs de la formation professionnelle.

Et demandent que le réseau FAR,

- Accompagne l'émergence et le développement de réseaux nationaux ;
- Développe, en sollicitant entre autre une plus grande implication de ses membres, la capitalisation des expériences, la mutualisation des résultats obtenus et la circulation de l'information ;
- Renforce la réflexion par la clarification des concepts, par l'élaboration de méthodes et d'outils et par la conduite de travaux ;
- Participe au renforcement des compétences des groupes d'acteurs impliqués dans l'ingénierie, le pilotage et la gestion des dispositifs de formation professionnelle ;
- Développe une ouverture internationale et des liaisons avec les organismes internationaux de coopération.

ANNEXE-5 : UN « DISPOSITIF DE FORMATION : QU'EST CE QUE C'EST ?  
(ALAIN MARAGNANI)

5.1.- ON A GÉNÉRALEMENT COUTUME DE DÉFINIR UN DISPOSITIF DE FORMATION PAR UN NOMBRE RESTREINT D'ÉLÉMENTS, EN PRENANT L'EXEMPLE FRANÇAIS :

- L'âge du public : avant 6 ans, de 6 à 11 ans, de 11 à 18, plus de 18...
- La durée de la formation : 5 ans pour le primaire, 7 pour le secondaire, etc....
- Les diplômes obtenus en fin de formation : un certificat d'étude, un brevet d'études, un certificat professionnel...
- Les conditions d'accès : âge, diplômes, coût de la formation,
- Les orientations principales de la formation : enseignement général, enseignement technique, formation d'adaptation professionnelle... avec un niveau de formation et éventuellement les éléments clefs du programme et les métiers auxquels ces dispositifs de formation préparent,
- Voire les modalités pédagogiques de formation : apprentissage, alternance, présentiel, stage professionnel...

5.2.- CETTE CARACTÉRISATION COMMUNE NE PERMET PAS TOUTEFOIS DE RENDRE COMPTE DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS D'UN DISPOSITIF DE FORMATION. CELUI-CI COMPREND ÉGALEMENT

- Des éléments juridiques : lois, circulaires, règlements... qui déterminent des cadres d'intervention, des choix de publics, des modalités particulières de recrutement, de durée de formation, de délivrance de diplômes, de financement de la formation...
- Des lieux et des moyens en bâtiments avec des locaux spéciaux attribués à certains dispositifs de formation (école, lycée, centre de formation professionnelle...) ou sans bâtiments particuliers (formation « sous le manguier », utilisation de locaux destinés à d'autres utilisations, exploitation agricole, formations itinérantes...),
- Des moyens en matériels (mobilier, matériel pédagogique, ressources éducatives, réseaux de diffusion) appartenant en propre au dispositif, empruntés ou loués,
- Des moyens humains qu'il s'agisse d'enseignants (formation initiale qu'elle soit générale, technique ou supérieure), des formateurs (formation professionnelle continue), des personnels d'administration, de secrétariat... qui permettent de suivre le dispositif et d'en gérer les différentes composantes,
- Des moyens financiers pour faire fonctionner l'ensemble du dispositif qu'il s'agisse de subventions accordées dans le cadre du fonctionnement de l'État ou de ses collectivités territoriales, ou de crédits obtenus dans le cadre de conventions et de contrats avec des organismes responsables de formation notamment professionnelle ou des ONG, ou encore de financements provenant des participants,
- Une organisation administrative précisant les objectifs généraux, les prévisions d'action, les responsabilités, un organigramme, les structures d'information, de concertation, de participation, de contrôle, d'évaluation...
- Un management des ressources humaines du dispositif : gestion des personnels, gestion de carrière, conditions de recrutement et de promotion, formation continue des personnels...
- Une organisation pédagogique : référentiels métiers, référentiels de formation, mise en situations d'apprentissage, outils d'information et de communication, etc.

5.3.- LE CAS DU DISPOSITIF DES 200H ÉTAIT TRÈS PEU DÉVELOPPÉ SUR LES ÉLÉMENTS HABITUELLEMENT CONSIDÉRÉS COMME ESSENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE FORMATION :

- L'âge ? Plus de 18 ans,
- La durée de formation ? Très courte : 200 heures (soit 30 jours de formation) à effectuer dans un maximum de 2 années,
- Les diplômes ? Un simple certificat de présence,
- Les conditions d'accès ? Seulement travailler dans une exploitation agricole, que ce soit comme salarié, comme chef d'exploitation ou comme associé d'exploitation,

- Les orientations ? les contenus ? les programmes ? Rien... sinon que la moitié de la formation devait être consacrée à de l'économie sans préciser s'il s'agissait d'économie générale, agricole, de gestion, de comptabilité...
- Les modalités de formation ? Rien !

Il ne s'agit évidemment pas de développer l'idée qu'analyser des Métiers et leurs évolutions, rédiger des programmes et définir l'organisation générale soient inutiles mais plutôt de souligner, sur la base de cet exemple, qu'il convient de mettre en cohérence un ensemble d'éléments et que la réussite peut aussi provenir d'éléments que l'on a parfois tendance à sous-estimer, par exemple

- Les lieux de formation : ces lieux doivent être « **valorisants** » pour les participants et, dans le cas de professionnels en formation continue, ils doivent souligner le caractère professionnel du dispositif (locaux de coopératives, de chambres d'agriculture, de syndicats...) et ne pas apparaître comme « **scolaires** » à des participants qui ont souvent un assez mauvais souvenir de leur scolarité,
- Les formateurs : là encore, pour une formation professionnelle, **les intervenants doivent pouvoir être reconnus eux-mêmes par les participants comme des techniciens compétents, spécialistes dans leur domaine scientifique ou technique,**
- Le projet professionnel des participants : Il s'agit d'accompagner les participants dans la rédaction d'un projet de développement d'une exploitation, d'une production, ce qui exige de leur part d'acquiescer des outils d'analyse de la situation, de ses évolutions, de clarifier des souhaits, de définir le champ des possibles, de définir des objectifs, des moyens et d'en assurer la programmation et la réalisation dans le temps,
- Les méthodes pédagogiques : le formateur n'est pas un « **dispensateur** » de savoirs, il accompagne une réflexion, un parcours, en utilisant des situations et des outils pédagogiques et d'apprentissage des plus variés (conférences, débats, travaux de groupe, visites, films, recherches et apprentissages avec les nouvelles technologies d'information et de communication...),
- La relation pédagogique fondée sur un engagement contractuel réciproque entre chaque participant et l'institution de formation, etc....

Mais ces différents éléments, dans le cas des sessions 200h, étaient aussi en articulation avec une politique agricole, claire, précise, comportant un ensemble d'outils de réalisation (foncier, crédit, commercialisation, prix...), définis en lien étroits avec les organisations professionnelles agricoles, dans le cadre de structures de formation particulières (les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Sociale) en relations également étroite avec les organismes professionnels (le président du conseil d'administration étant obligatoirement un professionnel, les intervenants étant souvent aussi des professionnels agricoles). Les dimensions politiques, économiques, sociales étant donc aussi largement prises en compte dans la mise en œuvre du dispositif.